

GRILLE VÉRIFICATION DES DOSSIERS DE VOYAGES SCOLAIRES 2025-2026

(ANNEXE 1)

Ecole :

Enseignant(e) :

Lieu du séjour :

Date du séjour : du _____ au _____

Dossier de demande d'autorisation de sortie avec nuitée(s)

- Indication du n° de téléphone portable du coordonnateur du dossier.

Délai respecté

- 6 semaines au moins (hors vacances scolaires) avant le départ (*séjour dans le département*)
 - 8 semaines au moins (hors vacances scolaires) avant le départ (*à l'étranger*).

Effectifs

- Effectif total de la (des) classe(s) : Nombre d'élèves partants :
 - Cohérence dans le nombre d'élèves (schéma de conduite, liste des passagers du car)
 - Projet d'accueil pour les non partants.

Lieu d'hébergement

- Si le centre d'accueil est dans le Bas-Rhin → figure sur le répertoire départemental
 - Copie de l'avis favorable de la commission de sécurité pour les structures françaises
 - Pour l'étranger, structure d'accueil référencée



L'hébergement sous tente nécessite une surveillance des élèves permanente et effective : gardien de nuit ou roulement effectué par les adultes responsables de l'encadrement spécialement dédié à la surveillance de nuit



L'hébergement en famille d'accueil n'est pas autorisé

Encadrement

- Taux d'encadrement conforme pendant le transport
Possibilité de considérer tous les élèves du car comme formant un seul groupe classe.
 - Taux d'encadrement par classe conforme pendant le séjour (idem encadrement renforcé) **vigilance si activités physiques et sportives et activités en groupes**
 - Copie du diplôme animateur, vie collective (BAFA, etc...)
 - Présence de l'assistant sanitaire dès le départ de l'école et pendant tout le séjour .



- Si ATSEM → demande d'autorisation d'absence au Maire.
- Si AESH → ordre de mission rédigé par les services de l'Ecole Inclusive (**AESH individuel ne compte pas dans le taux d'encadrement**)
- Numéro et copie des cartes professionnelles des intervenants qui encadrent les activités physiques et sportives
- Pass Nautique de tous les élèves pour les activités nautiques
- Accompagnateurs hors éducation nationale : copies cartes d'identité.
- Notifier les encadrants dans tous les statuts les concernant. Possibilité pour une personne, notamment un PE, d'être référencée dans plusieurs catégories ; vie collective, enseignement, assistant sanitaire...

Tous les accompagnateurs et encadrants de sorties scolaires (hors EN et titulaire d'une carte professionnelle) avec nuitées seront soumis à un contrôle d'honorabilité par interrogation du fichier judiciaire automatisé des auteurs des infractions sexuelles et violentes (FIJAISV).

Transports

- Schéma de conduite fourni par le transporteur avec cachet
- Si schéma de conduite fait par l'école (*Annexe 3*) → n° du transporteur et cachet obligatoires
- Licence du transporteur à jour
- Demande de dérogation au lieu de départ et/ou retour si différent de l'école (*Annexe 5*)
- Liste des passagers comportant obligatoirement, **le nom, le prénom, la date de naissance (uniquement pour les enfants), le numéro de téléphone d'une personne responsable à joindre pour les enfants, les enseignants et les accompagnateurs**
- Si utilisation de 2 bus, **déposer en PJ les listes de répartition des enfants et accompagnateurs par bus**

Si transport sur place

- Récapitulatif des transports sur le lieu du séjour (*Annexe 3 bis*) si transports locaux ou à l'étranger (la RATP, la SNCF)
- Attestation de prise en charge du transport sur le lieu de séjour** (*Annexe 2*) si le transport est assuré par une collectivité locale ou le centre d'accueil

Projet pédagogique

- Présence d'objectifs clairs et bien définis.
- Programme détaillé du séjour (emploi du temps). Prévoir une activité de remplacement pour les activités pouvant être annulées pour cause d'intempéries (**exigée par les DSSEN d'accueil**).

Financement

- Coût par jour/ enfant
- Budget à l'équilibre